

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 22 mars 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002856-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

GF/SP

N° 002856

Environnement -
Organisation d'un
concours
photographique sur le
thème de «La nature
en ville»

Affiché le :

Le mardi 22 mars 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Elhadji NDIOUR est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Dans le cadre de la politique « Environnement et Développement durable », la Ville d'Apt organise un concours photographique, qui se déroulera du **11 avril au 23 mai 2022 inclus**, sur le thème de « La nature en ville ».

Les participants seront invités à réaliser des photographies illustrant la biodiversité aptésienne (faune, flore, paysages, milieux naturels). Un jury, présidé par le photographe Hans Silverster, sélectionnera ensuite les photographies sur la base de critères portant sur le respect de la thématique, la qualité artistique, la qualité technique, le point de vue/récit. Les photographies lauréates feront ensuite l'objet d'une présentation au public dans le cadre d'une exposition de plein air.

Ce concours répond à l'objectif de sensibilisation des habitants sur leur environnement et les richesses de la biodiversité du territoire.

Madame le Maire propose de valider l'organisation du concours « La nature en ville » 2022 et son règlement intérieur.

Pour information, le jury sélectionnera entre 10 et 20 clichés qui seront mis en valeur lors d'une exposition et il désignera 5 photographes gagnants parmi les 20 clichés sélectionnés. Les prix seront composés de lots proposés par nos partenaires comme le Parc Naturel Régional du Luberon et la Maison Suet.

~~La commune d'Apt participera également à la récompense pour les 20~~
lauréats en offrant les prix suivants :

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002856-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

Pour l'ensemble des lauréats des 20 clichés sélectionnés :

- Un kit jardinage
- Un kit Apt Capital du Luberon
- Un agrandissement de sa photographie en A3 réalisé par la maison Suet.

Pour les 5 photographes gagnants :

- Des prix (bons d'achat, stage photographique) qui seront répartis dégressivement auprès des 5 photographes gagnants.

L'ensemble des lots offerts par la commune (hors lots offerts par les partenaires) représente un budget maximal de 2400 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve le projet de concours photographique sur le thème de « La nature en ville ».

Approuve le règlement intérieur du concours photographique.

Approuve le budget alloué aux prix qui récompensera les lauréats des 20 tirages sélectionnés et les 5 gagnants du concours photographique.

Autorise madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

